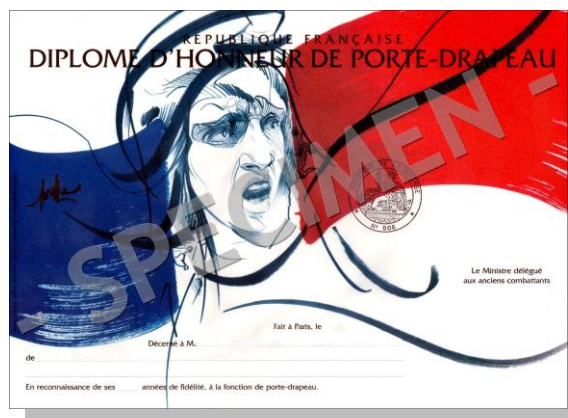


# Le Diplôme d'honneur de porte-drapeau



## Conditions à remplir pour en faire la demande :

- Être porteur soit du drapeau tricolore de la République française, soit du drapeau de la Croix Rouge et des hospitaliers, soit la marque de la protection civile ou l'emblème des amicales régimentaires
- Les services accomplis par le porteur de drapeau sont fixés à trois minimum de façon continue ou non et en tant que titulaire ou suppléant
- Le diplôme est attribué au porteur de drapeau quel que soit son statut : ancien combattant ou non, ressortissant ou non. La candidature des jeunes doit être encouragée
- Le diplôme peut être décerné au porteur de drapeau d'une commune sur proposition du maire
- Le diplôme peut être décerné à titre posthume si la demande est formulée dans l'année qui suit le décès
- Un seul diplôme est délivré par porteur de drapeau, quelque soit le nombre de groupements dont il porte l'emblème.

## Comment en faire la demande :

- en remplissant le formulaire ci-dessous et en le retournant accompagné d'une photocopie de la carte d'identité au service départemental de l'[ONAC](#) du lieu d'implantation de l'association :



### Service départemental de l'ONACVG du Calvados

Quartier Lorge  
11 rue Neuve Bourg-l'Abbé  
BP 20528  
14036 Caen Cedex 1

**Ce dossier sera examiné lors d'une commission départementale d'attribution qui se réunit 2 fois par an : le 8 mai et 11 novembre.**

**Les demandes sont à envoyer 2 mois avant la date.**

## Les associations pouvant prétendre au diplôme sont les suivantes :

- Les associations d'anciens combattants et victimes de guerre
- Les associations titulaires de distinctions honorifiques françaises
- Les associations de mémoire combattante
- Les associations d'acteurs de la Défense Nationale (*groupement d'officiers et de sous-officiers, amicales régimentaires*)
- Les associations de sapeurs-pompiers
- Les associations de policiers et de garde-champêtres
- Les associations participant à la protection civile (sauveteurs secouristes, hospitaliers, Croix-Rouge).

## L'insigne de porte-drapeau :

Le diplôme donne droit au port de l'insigne des porte-drapeaux qui sont au nombre de quatre :



- Un insigne 3 ans
- Un insigne 10 ans avec étoile argentée
- Un insigne 20 ans avec étoile dorée
- Un insigne 30 ans avec palme argentée.

<https://www.onac-vg.fr/demarches/diplome-dhonneur-de-porte-drapeau>

---

## Informations Complémentaires

- Le rédacteur de la demande devra être le président de l'Amicale (ou à défaut le Chef de centre).
- Etablir la demande à l'aide du formulaire complété d'une photocopie lisible de carte d'identité (recto-verso). *L'ONACVG réalisera la demande d'extrait de casier judiciaire.*
- Lorsque la demande est validée par la commission, le diplôme sera délivré au porte-drapeau
- L'insigne reste à la charge du demandeur ou du porte drapeau